

REGLEMENT DE CONSULTATION

ACHAT D'UNE CENTRALE D'USINAGE NUMERIQUE ATELIER MENUISERIE BOIS

**Lycée Professionnel André Bouilloche
32 rue du Plessis
44600 Saint Nazaire**

Représenté par Daniela CHAUVÉAU, Proviseure

I- Objet du marché :

Le présent marché a pour objet l'acquisition d'une centrale d'usinage à commande numérique neuve pour les ateliers pédagogiques de la section Menuiserie Bois et l'enlèvement d'une centrale d'usinage SCM RECORD 100 AL.

II- Conditions de la consultation :

2.1 Mode de consultation

La présente consultation est réalisée dans le cadre d'une procédure adaptée (articles R2123-1 à R2123-7 du code des Marchés publics).

2.2 Contenu de la prestation

Le détail des prestations est énuméré dans le CCTP

2.3 Dossier de consultation

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation du site de l'AJI à l'adresse <https://aji-france.com>

III- Présentation de l'offre :

L'offre doit être rédigé en langue française, l'unité monétaire est l'euro.

Le candidat devra remettre :

- la proposition commerciale détaillée (devis), datée et signée.
- un mémoire technique précisant les caractéristiques techniques de la machine, les conditions de livraison et d'installation, le démontage et l'enlèvement du matériel SCM RECORD 100 AL, la garantie du matériel livré, les certifications, les tarifs d'intervention, le SAV, la formation des enseignants.
- le Règlement de consultation
- La lettre de candidature (DC1) datée et signée
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), daté et signé
- Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP), daté et signé

IV- Remise de l'offre :

L'offre du candidat sera transmise par voie dématérialisée sur le site de l'AJI au plus tard le 1^{ER} Juillet 2024 à 12h00.

Le candidat est tenu par son offre 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

V- Critères de choix :

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères suivants :

- La qualité technique du matériel proposé : 40%
- Le prix : 30%
- La qualité des services (livraison, installation, SAV, formation) : 30%

L'offre la mieux classée sera retenue en fonction de ces critères. Les candidats dont l'offre aura été rejetée en seront avisés.

L'examen de la qualité technique de l'offre se fera sur la base des éléments suivants :

- Documents et informations techniques transmis
- Appréciation qualitative du matériel

Le lycée se réserve la possibilité d'examiner le matériel soit dans des locaux de démonstration du candidat, soit sur un site équipé d'un matériel identique.

Le lycée se réserve la possibilité d'engager avec les candidats une négociation pour préciser l'offre. Les trois candidats les mieux placés au regard des critères se verront alors sollicités pour reformuler leur offre selon les mêmes critères.

VI- Renseignements complémentaires :

Pour toute demande d'ordre technique, vous pouvez adresser un mail à M. Pinet, DDFPT
ddfpt.0440315d@ac-nantes.fr

Pour toute demande d'ordre administratif, vous pouvez adresser un mail à Mme Dagonne
gestionnaire.0440315d@ac-nantes.fr